

ARRÊTÉ :
INTERDICTION DE CIRCULATION FETE DE LA BIERE
2026_060_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8, R 413-1,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant qu'en raison des manifestation prévues les 15 mai, 16 mai, 23 mai, 24 mai et 25 mai

Considérant la demande de Monsieur Hubert LEVE, président du "FOOTBALL CLUB CENTULOIS", il y a lieu d'interdire la circulation **rue du fossé de l'Abbaye**.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite rue du fossé de l'Abbaye du **vendredi 15 mai 2026 à 12h00 au dimanche 17 mai 2026 à 8h** et du **samedi 23 mai à 12h00 au lundi 25 mai 2026 à 22h**.

Article 2 : La signalisation sera conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 15 juillet 1974.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification :

- soit une recours gracieux devant l'autorité de la décision (M. le Maire)
- soit une recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier

Le tribunal administratif peut également être saisi au moyen de l'application informatique "télérecours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Commandant de la gendarmerie et Mr LEVE

Fait à Saint-Riquier, le 05 mai 2026

Le Maire,
Yves MONIN

